

0020050U
ACADEMIE D'AMIENS
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE CONDORCET
ROND-POINT JOLIOT CURIE
02100 ST QUENTIN
Tel : 0323084444

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : PLAFONNEMENT DES HEURES SUPPLEMENTAIRES GRETA

Numéro de séance : 3
Numéro d'enregistrement : 66
Année scolaire : 2019-2020
Nombre de membres du CA : 30
Quorum : 16
Nombre de présents : 20

Le conseil d'administration
Convoqué le : 14/02/2020
Réuni le : 05/03/2020
Sous la présidence de : Jean-Christophe Storz
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration AUTORISE

Pièce(s) jointe(s)

[] Oui [X] Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

Autorise le plafonnement à 250 heures par an pour les heures supplémentaires effectuées par les formateurs permanents personnels du GRETA (avec dépassement exceptionnel autorisé par l'ordonnateur)

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	20
Pour :	20
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Storz
Prénom : Jean-Christophe
Signé le: 11/03/2020 12:16:39